



Dans ce numéro:

- L'Assemblée générale 2016 : Rapport du Président
Exposé de M. Laurent Chenu
- Le Patrimoine Rénovation du Temple
Immeuble Balik
- L'Homme de la rue Falconnier
- Vie Associative Balade en Chablais
- L'Asse au Boiron

PRO NOVIODUNO

veille à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité

COMPOSITION DU COMITÉ PRO NOVIODUNO

au 22 mars 2015 (AG)

<i>Président</i>	Georges Darrer
<i>Vice-Président</i>	Philippe Glasson
<i>Membres du Comité</i>	Eric Bieler Eric Biéler Dominique Burki Lucienne Caillat Gabriela Dalla Favera Martine Rivier
<i>Trésorier</i>	Dominique Blanchard
<i>Vérificateurs des comptes</i>	Bernadette Nelissen Jacques Pittet
<i>Membres d'honneur</i>	Jacques Brack Denise Ritter
<i>Membres consultatifs</i>	Me Pascal Rytz Me Olivier Thomas

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour revenir sur 2015, nous avons continué notre mission de protection du patrimoine. Cela ne s'est pas toujours soldé par des résultats positifs. En effet, notre action est limitée d'une part par les limites au droit de recours des associations et par les circonstances de cas individuels dans lesquelles entrent le classement d'un objet, la volonté du propriétaire et des voisins. Cela ne veut pas dire que notre action est inutile, au contraire. Nous continuons à dialoguer avec le service de l'Urbanisme et obtenons des résultats ainsi que le sens que nos objectifs sont partagés. Tout à l'heure M. Laurent Chenu nous entretiendra sur le thème de l'évolution des valeurs patrimoniales.

La nouvelle municipalité aura à trouver et mettre en œuvre une série de solutions et pour faire progresser le concept « Cœur de Ville ». Cela impliquera forcément quelques changements dans le centre ville et nous devons continuer à être vigilants pour éviter des initiatives qui porterait atteinte à son harmonie.

Bien sûr notre action est importante, mais nous devons aussi rendre la vie associative intéressante pour nos membres.

Notre association a besoin de se renouveler et maintenir sa vigueur grâce à un sociétariat intéressé et actif. A ce jour nous avons 219 membres dont 13 nous ont rejoints au courant de l'année.

En 2015, nous avons confronté les aspects du patrimoine et le développement urbain lors de nos visites et excursions.

L'historienne Catherine Schmutz nous apporte un soutien précieux lors de ses visites guidées dans Nyon, nous faisant remarqué et découvrir des styles et des détails qui échappent souvent à nos regards pressés. Une sortie originale en septembre nous a permis de visiter la ferme de Bois-Bougy et d'y déguster un brunch à la ferme.

Le développement urbain pour sa part a fait partie de l'exploration de Grenoble en juin dernier. Les valeurs patrimoniales ont fait l'objet de notre visite en Chablais en octobre.

Je tiens à remercier Gérard Bohner qui s'est donné sans compter pour organiser avec grand soins toutes ces excursions et sorties.

Notre comité s'est réuni 8 fois en 2015

Les tâches du secrétariat sont réparties entre nous. Je remercie tous les membres pour leur dévouement et leur collaboration à la dynamique de l'association.

Notre site Internet, www.urba-nyon.ch est maintenu grâce au dynamisme et enthousiasme que nous amène Lucienne Caillat, Nous continuons à y travailler pour maintenir son intérêt. Je vous encourage à nous faire part de vos suggestions et commentaires. Nous avons rajouté une fonction Mobile. Il suffit de chercher www.urba-nyon.ch sur Explorer ou Safari de votre téléphone.

Deux bulletins (no 50 et 51) ont été publiés l'année dernière, toujours avec le concours de l'atelier protégé de la Corolle à Versoix,

Notre comité était constitué en 2015 de :

Philippe Glasson, vice-président

Dominique Blanchard, trésorier

Gérard Bohner

Dominique Burki

Martine Rivier

Lucienne Caillat et

Georges Darrer-président

Mme Gabriella Dalla Favera

M. Eric Bieler

A notre grand regret, Gérard Bohner a décidé de quitter le comité. Nous avons recruté M. Eric Biéler, architecte en tant que nouveau membre.

Après la partie officielle, M. Laurent Chenu, conservateur cantonale des Monument Historiques nous a fait un exposé, reproduit ci-après

EXPOSÉ DE M. LAURENT CHENU

L'évolution des critères de protection du patrimoine

Je remercie tout d'abord votre association, par l'intermédiaire de son président, Monsieur Georges Darrer, de m'avoir invité et donner l'opportunité de dialoguer devant vous et avec vous lors de votre assemblée générale, d'un sujet très important autant pour la cohérence de l'action que nous menons quotidiennement au sein de notre Section monuments et sites, que pour les propriétaires de biens patrimoniaux, les autorités publiques et pour les associations de défense du patrimoine comme la vôtre.

Je suis particulièrement heureux de me présenter ce soir devant votre association qui défend la préservation du patrimoine, mais qui est aussi une force de vigilance, permet et ouvre les débats nécessaires à l'approfondissement des questions que posent la préservation ou la destruction du patrimoine, et qui, conséquemment agit de façon permanente sur ces questions depuis de nombreuses années.

Sans les associations comme la vôtre, pas de conscience publique et citoyenne, pas d'actions d'alerte et de sauvegarde du patrimoine auprès de la population locale évidemment concernée. Je vous remercie et salue l'affirmation à travers vos actions de cette valeur citoyenne, très utile et absolument indispensable. Votre action est une force d'opposition parfois nécessaire, mais elle est surtout un pouvoir d'accompagnement dans le processus de rendre vivant ce patrimoine. Il est primordial que, parallèlement à notre activité administrative, votre association puisse soutenir et faire vivre le patrimoine culturel et architectural autant qu'urbanistique de grande valeur que comporte votre ville de Nyon.

Le titre de l'exposé que vous m'avez demandé de livrer ce soir peut sembler paradoxal, voire contradictoire. « L'évolution des critères de sauvegarde du patrimoine » met en lien le premier et dernier mot de cette phrase « évolution » et « patrimoine », qu'il faut ici confronter pour sortir ou du moins tirer parti du paradoxe évoqué. Cette juxtaposition recèle pourtant un paradigme souvent oublié ou volontairement mis de côté lorsque l'on parle ou traite de la question patrimoniale.

Le patrimoine s'inscrit dans une double histoire. Celle qui transmet et valorise, celle qui est l'expression d'une histoire ancienne, mais dans laquelle cette même histoire inscrit le patrimoine dans son continuum et

sa transformation. Car le patrimoine, contrairement aux idées reçues, n'est pas figé. Il évolue, se précise, se dilue ou se raffermi dans le temps, avec le temps, dans et par sa propre histoire.

La première histoire compose le socle de ce qui forme patrimoine : une substance matérielle, une identité et un caractère culturel significatifs. C'est l'histoire racontée par les 19'226 bâtiments protégés dans ce canton. Et qui représente une part non négligeable des 203'738 bâtiments portant un numéro ECA, dont 1'602 sont classés monument historique, 5'970 sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques non classés et dont 11'654 encore sont placés sous protection générale. Cette première histoire est d'abord l'histoire d'une matière.

La seconde histoire du patrimoine débute au XVIIIe siècle lors de la prise de conscience par une élite cultivée, scientifique et politique de la valeur culturelle majeure et publique des objets du passé local ou des antiquités régionales. La seconde histoire est une histoire de la pensée. C'est en Pays de Vaud la naissance de cette seconde histoire qui fonde, en 1798, par une première mesure « révolutionnaire » la conscience publique et politique de cette valeur du patrimoine. Ainsi, le gouvernement vaudois ordonne-t-il, cette année-là, le premier recensement de tous les monuments et leur protection.

Il faudra toutefois attendre exactement un siècle plus tard, le 10 septembre 1898, pour que cette seconde histoire soit aussi une histoire légale qui inscrit dans le dispositif législatif vaudois la première loi en Suisse de « conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique ». Auparavant, les autorités fédérales avaient déjà inscrit dans la Constitution de 1874 le terme de protection du patrimoine, sans pour autant, à l'époque, définir ce qu'est le patrimoine, ni préciser les moyens de sa protection. Ces prémisses législatives à l'échelon cantonal et fédéral fixent alors une base claire, large et générale du cadre réservé au patrimoine et à sa protection, dans toute sa compréhension publique et politique.

Inscrite dans cette nouvelle dynamique du temps, la loi cantonale de 1898 sera largement revue en 1951. En 1969, une nouvelle loi « sur la protection de la nature, des monuments et des sites » repense tout le processus légal de protection du patrimoine. Au niveau fédéral, il en sera de même, en 1966, avec l'introduction de la Loi sur la protection de la nature et du paysage et des ordonnances qui lui sont ensuite attachées : l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, l'Ordonnance sur les sites construits à protéger en Suisse l'Ordonnance sur la

protection des voies de communication et l'Ordonnance sur la protection des biens culturels, sans oublier les insertions de la protection des monuments et des sites dans la planification territoriale à travers l'adoption de la Loi sur l'aménagement du territoire et de ses ordonnances.

Avec cette évolution légale et historique, la notion de patrimoine s'est étendue, a colonisé tout un pan de la société, et a contribué grandement à l'élargissement du champ patrimonial. Car désormais, la typologie des objets du patrimoine protégé et partagé a largement dépassé les objets d'art et les antiquités de 1898. Ces derniers n'en constituant aujourd'hui qu'une partie. Ne veut-on pas protéger désormais aussi les paysages, les traditions culinaires ou folkloriques, les savoir-faire, les ambiances, les cafés, les locomotives, les chemins et les bateaux !

On l'aura compris, cette seconde histoire du patrimoine et ce patrimoine lui-même sont en mouvement, inscrite dans une dynamique que le temps et la matière font évoluer, et parfois aussi se perdre. Trop de patrimoine tue le patrimoine.

Ce mouvement, c'est l'histoire des consciences, de la représentation, de la responsabilité publique et des engagements de chacun, de chaque citoyen. Pro Novioduno n'est-elle pas issue de cette seconde histoire ? Depuis 1922, et de celle de toutes les associations de défense du patrimoine depuis 1905, à l'image de la fondation de Patrimoine Suisse !

Pour bien comprendre toutes ces histoires, il est nécessaire de s'attarder sur ce qui fait aujourd'hui « patrimoine » et qui constitue à mes yeux, comme conservateur cantonal, le corps de mon activité quotidienne et celle de mes collaborateurs.

L'état des lieux du patrimoine nous montre l'évolution de ces dernières décennies. La loi cantonale de 1969 est devenue obsolète et nous préparons en ce moment la rédaction d'une nouvelle loi qui corresponde à la fois à l'évolution des processus administratifs de notre activité et des nécessités de faire évoluer ce corpus patrimonial. Une loi qui permette de mieux protéger, qui définisse les responsabilités distinctes ou partagées entre canton, commune et propriétaire privé, qui privilégie la protection non seulement des bâtiments, mais des sites construits et des paysages bâtis, qui comprenne aussi l'évolution du corpus patrimonial de demain.

De manière interne à l'administration cantonale, et en conséquence de l'application de la nouvelle Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, le champ des monuments historiques classés et à l'inventaire des monuments historiques non classés est précisé. Les objets mobiliers et

les objets de la nature sont sortis de notre compétence directe. Les objets archéologiques sont clairement identifiés et remis à la Section Archéologie cantonale ou au Musée cantonal d'histoire et d'archéologie.

Les sites identifiés à travers les inventaires fédéraux ISOS nationaux et régionaux étant terminés, ils sont intégrés dans les planifications territoriales cantonales et communales. Le patrimoine du XXe siècle est intégré dans les mesures actuelles de protection, une commission vient d'être nommée par le Conseil d'Etat pour accompagner les propositions de classement et de mise à l'inventaire sur la base du livre paru en 2012, fruit des recherches de l'EPFL engagées et accompagnées par notre Section.

Dans le même temps, les corpus typologiques particuliers sont recensés et mieux protégés (cures, écoles, patrimoine naval, ...).

Le patrimoine est également valorisé par l'activité éditoriale de la Section. A l'exemple du premier numéro de notre revue « PATRIMONIAL » sorti de presse il y a quelques semaines, ou du projet d'application numérique en cours de développement dans le cadre d'un financement européen afin d'aller à la rencontre des publics du tourisme et du citoyen à travers la mise en valeur du patrimoine que nous partageons avec la France voisine et les autres cantons romands.

De cette double histoire, inscrite dans la matière et le temps, il faut retenir sa dynamique. Car le patrimoine est avant toute chose une richesse, une ressource. Le patrimoine est un projet, un projet qui inscrit dans le présent et dans le futur la valeur culturelle et matérielle de notre environnement construit, de nos savoirs, et de notre histoire. Conserver le patrimoine, c'est d'abord l'entretenir, le restaurer et parfois aussi le transformer avec sens, compétence et rigueur.

Le patrimoine se vit, se partage, se respecte et se transmet. Cette ressource ne doit pas être mise sous cloche, muséifiée. Elle doit être habitée pour permettre sa pérennité. Et pour permettre cette habitation contemporaine, mon devoir de conservateur cantonal, notre devoir de citoyen et votre devoir de membre d'une association active est celui de faire connaître et reconnaître, protéger et défendre ce patrimoine. Ainsi avons-nous tous la responsabilité d'anticiper les questions du patrimoine, de prévenir les conflits qui naissent de sa défense et d'accompagner tous les partenaires impliqués dans sa conservation et sa valorisation.

Je vous remercie de votre attention.

Laurent Chenu, conservateur cantonale de Monuments Historiques

RESTAURATION GENERALE DU TEMPLE DE NYON

Le démontage progressif des échafaudages du Temple a dévoilé, en fin d'année passée, la nouvelle présentation de l'édifice. Seuls restent en chantier le porche d'entrée et la façade est du chœur. Les travaux de restauration s'y poursuivront jusqu'au printemps 2015.



Le pigeonnier, installé dans le clocher de l'église est en service, parallèlement à celui récemment construit sur la place de Perdtemps. A eux deux, ils contribueront à maîtriser la colonie nyonnaise de ces oiseaux particulièrement prolifiques en ville. Dès le printemps, des martinets pourront en outre nicher dans les abris qui ont été disposés sous les avant-toits du clocher.

Traitement des façades

Le traitement différencié des élévations du Temple vise à rendre intelligibles les étapes principales de l'histoire du monument, histoire longue et complexe. C'est cette richesse monumentale que la restauration du Temple souhaite rendre perceptible aujourd'hui. Chacun des complexes historico-architecturaux qui composent le Temple a été traité selon les indications historiques qui lui sont propres et qui ont été découvertes tantôt par les archéologues, tantôt par les restaurateurs. Il y a d'abord le traitement de la nef et de ses chapelles latérales, qui forment un tout archéologique et architectural relativement homogène. Ses façades ont été enduites et badigeonnées en blanc avec rehauts de gris autour des baies, conformément aux vestiges de décors qui subsistent aujourd'hui encore en plusieurs endroits de ces secteurs. Il y a aussi la série des contreforts de la façade nord, ajoutés à la fin du 19^e siècle aux

gouttereaux médiévaux de la nef: ils présentent le même enduit que celui des murs qu'ils confortent, mais ont été laissés au naturel, comme ils l'ont toujours été, sans peinture. Mais le plus intéressant de ces ensembles architecturaux est sans doute le couple que forment le chœur roman de l'église et son clocher en béton armé des années 1930. Deux partenaires



le

anachroniques mais qui sont porteurs d'une histoire monumentale commune et dramatique qui les lie aujourd'hui indissociablement: chœur roman, ayant cédé sous le poids d'un clocher de pierre démoli à la fin de 18e siècle, n'a retrouvé sa tour et son beffroi que dans les années '30 du 20e siècle. Ce clocher néo-roman, issu d'un concours d'architecture, a été exécuté en

béton armé afin de diminuer le poids de ses murs et ne pas répéter les surcharges de son prédécesseur. Parfaitement conservé, ce clocher néo-roman a été strictement conservé dans son état de 1936, conservation qui s'est étendue logiquement à la souche romane qui le soutient et à laquelle il est lié. Les belles fenêtres du 12e siècle ont donc été maintenues dans l'état qu'elles présentent depuis près de 80 ans, sans badigeon, sans autre couleur que celle de la pierre naturelle.

Il en va de même des couvertures: les bas-côtés et le clocher, ont gardé leurs tuiles originelles alors que la nef, qui redeviendra le centre liturgique du temple restauré, a reçu des tuiles neuves, signalant au-dehors la distribution culturelle intérieure de l'église.

Particularisés par des traitements distincts, les différents constituants archéologiques ou fonctionnels du Temple raconteront désormais leur propre histoire aux passants. Certains visiteurs ne manqueront pas de trouver les masses et les volumes du monument restauré trop désunis: c'est que l'histoire du Temple n'est pas simple, ni homogène. C'est précisément ce qui en fait la richesse et ce que la restauration tente de signaler.

Suite des travaux

Dès la mi-avril, les travaux débiteront à l'intérieur du Temple. L'église sera alors entièrement fermée au public, ceci jusqu'à la fin de la restauration. Un travail minutieux de nettoyage et de restauration des décors intérieurs sera entrepris après avoir préalablement inséré dans le sol de la nef la distribution des nouvelles installations techniques (chauffage, électricité, éclairage etc.).

A Pâques 2016 deux cloches historiques supplémentaires seront montées dans le clocher, après de longues années passées au beffroi du château puis dans le dépôt des musées.

Autour de l'édifice, les chaussées et les places seront entièrement pavées de neuf, revêtement qui valorisera l'église autant qu'il la réinsérera dans le tissu de l'ancienne ville. Enfin, après l'installation d'un nouvel orgue - commandé à la manufacture Quoirin de Saint-Didier (F) suite à un concours international, - le Temple sera rendu au culte. Ce sera le premier dimanche de l'Avent 2016

MAISON BALIK

La maison Balik a été construite en 1904 par l'architecte nyonnais Louis Dorier sur un terrain appartenant à l'entrepreneur Louis Cherpit, serrurier de profession. Elle possède deux tourelles, deux balcons coursives, des parements de pierre très soignés. Sa vocation est mixte dès l'origine: on y trouve des logements, des bureaux et des commerces. Elle a été acquise en 1930 par Antoine Simon Balik: son commerce ouvert au rez-de-chaussée donna à l'immeuble le nom qu'on lui connaît encore aujourd'hui.

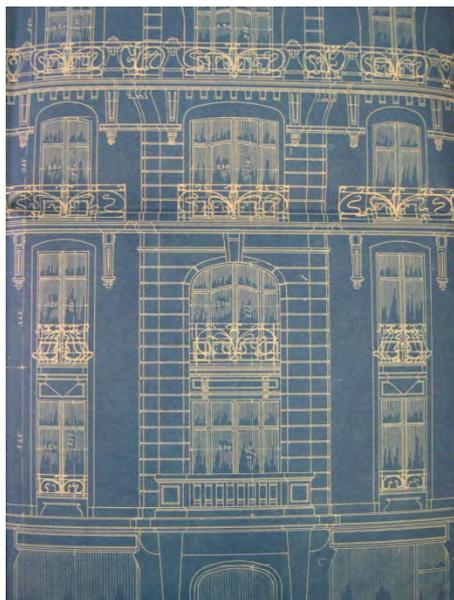
La note 2 attribuée à cet immeuble par le recensement architectural du canton de Vaud le place au rang des constructions d'intérêt régional (la note 1 étant la meilleure note).

La silhouette du bâtiment, unique en ville de Nyon, a certainement été influencée par la construction de la spectaculaire maison des Paons, édifiée en 1902-1903 par l'architecte Eugène Cavailli, dans un style Art nouveau, et située au n°7 de l'avenue Pictet-de-Rochemont aux Eaux-Vives à Genève (photo de gauche).



L'immeuble Balik est situé en tête d'îlot, dans une pente, et relie habilement deux parties de la ville, les places Bel-Air et Saint-Martin. Ces places furent longtemps séparées par un jardin avec un jeu de quilles, à l'endroit où s'élève la haute cloison de la maison Balik. La Commune possédait ce jardin et commit l'erreur de le vendre au début du XX^e siècle. La place Bel-Air était « hors les murs », en dehors des remparts. La place était limitée à chacune de ses extrémités par des murets avec des

passages ; elle était moins large qu'aujourd'hui et à l'emplacement de l'ancienne poste le terrain était en pente, rejoignant le bief de l'Asse.



Dans les archives communales de Nyon, est conservé un riche dossier de plans pour la mise à l'enquête publique qui eut lieu en 1903. Ce dossier fourmille d'indications précieuses pour l'amateur d'architecture : y sont mentionnés de nombreux détails de construction tels que la nature des sols des différentes pièces (mosaïque, pitch-pin, carrelage) et la destination de tous les espaces intérieurs. Les façades sont minutieusement dessinées avec les éléments de ferronnerie Art nouveau, en coup de fouet, en forme de papillon de nuit.

SERRURERIE D'ART
Charpentes en fer. - Serres. - Vérandas. - Grilles et Portails.
Travail soigné.



Téléphone.
Force électrique.
* 274

Louis Cherpit
NYON (Suisse).
Bureau et Atelier :
AVENUE VIOLLIER

APPAREILLAGE pour EAU et GAZ

Au 5 de l'avenue Viollier se trouve l'ancien immeuble (construit en 1898) de Louis Cherpit, qui servait d'habitation et d'atelier de serrurerie d'art, avec une magnifique enseigne en forme de clé. De nombreux immeubles à Nyon témoignent de son art de la ferronnerie.

Lucienne Caillat

Avec des notes de Catherine Schmutz-Nicod

FALCONNIER

Une dynastie d'inventeurs

Le chemin « Falconnier », nouvellement créé à Nyon, se situe dans le quartier en phase de réalisation au nord de la ville, au lieu-dit « La Petite Prairie ».

Le patronyme Falconnier ne sera pas accompagné d'un prénom : en effet, trois membres de cette famille nyonnaise, soit Gustave, son fils Jean, et son petit-fils Alfred, se sont distingués chacun dans sa spécialité.

Gustave, le premier des Falconnier qui a laissé son empreinte à Nyon fut l'inventeur, et le réalisateur, de briques de verre totalement innovantes. Il se distingua également sur le plan politique.

Il est né à Nyon le 6 juillet 1845. Il fait des études d'architecture à Lausanne, puis Munich et Nyon ((des études d'architecture à Nyon ?)) et fréquentera également l'école des Beaux-Arts à Paris. De retour à Nyon en 1870, chassé par la guerre franco-allemande, il ouvre rapidement un cabinet d'architecte. Dès 1874, il entre au conseil communal ; en avril 1878, il est élu municipal, fonction dont il démissionnera en janvier 1879 en raison de sa nomination au poste de préfet, poste qu'il occupera jusqu'à son décès en 1913.

En outre, passionné par son travail d'architecte et grâce à ses dons de découvreur, il inventa plusieurs techniques de mise en œuvre de nouveaux matériaux de construction, le plus remarquable étant « la brique de verre soufflé ».



Pour cette invention, il déposera un brevet en 1886. Elle remportera immédiatement un grand succès et a notamment été remarquée à l'exposition universelle de Chicago en 1893, la « World's Columbian Exposition », où elle lui vaut une médaille d'honneur. Le certificat qui lui a été remis à cette occasion est déposé aux Archives communales. Son

invention a également été présentée à l'exposition universelle de Paris en 1900.

Présentant des propriétés **novatrices en termes d'isolation, d'esthétique, d'hygiène et de construction, ces briques génèrent** un véritable engouement entre 1895 et 1915 environ. Assemblées les unes aux autres, elles constituent des parois qui laissent passer la lumière tout en isolant du froid et du chaud. Techniquement, la brique est soufflée et moulée selon le même principe qu'une bouteille, puis fermée à chaud et cachetée avec un sceau de verre. On la trouve dans de nombreux pays du monde entier.

Un pan de mur **fait de** ces fameuses briques est visible sur la maison dite « maison Falconnier », sise à Rive, à l'angle de la rue de la Porcelaine et de la rue de Rive.

Gustave meurt donc en 1913, laissant quatre enfants, dont un fils, Jean, né en 1881, qui sera **architecte** comme son père. Il laissera son empreinte dans la région à travers de nombreuses réalisations, dont notamment le clocher du temple de Nyon, la restauration du temple de Crans, la colonie de vacances des Allévays. Jean Falconnier **décède** en 1968.

Il **a eu** un fils, Alfred, né en 1906, qui sera Dr ès sciences **et** géologue. Il a été chargé de cours, puis professeur associé de géologie technique à l'EPFL, poste qu'il occupa de 1943 à 1968.

C'est en effet à la géologie technique qu'il a consacré son activité professionnelle. Il fut chargé de conseiller les constructeurs de barrages et c'est dans cette spécialisation qu'il s'est fait un nom de réputation internationale. Il a été l'expert de 205 aménagements hydroélectriques répartis sur 43 pays des cinq continents. Il fut également membre de la Commission internationale d'experts de la Banque Mondiale à Washington DC, **chargée** de contrôler la sécurité d'une série de grands barrages au Mexique, au Chili, en Iran et au Japon.

Mais il s'intéressa également à notre région, où ses travaux ont été déterminants dans le domaine de l'eau. C'est lui qui a découvert **une nappe phréatique** aux Pralies, commune de Duillier. L'eau issue de la station de pompage qui verra le jour en 1951 résoudra le problème de l'alimentation en eau potable de la commune de Nyon.

Grâce à leurs inventions et à leur travail, ces trois personnalités ont acquis une réputation nationale et internationale.

Il était donc temps que la Ville de Nyon reconnaisse leurs mérites par l'apposition sur une rue d'une plaque commémorative à leur nom.

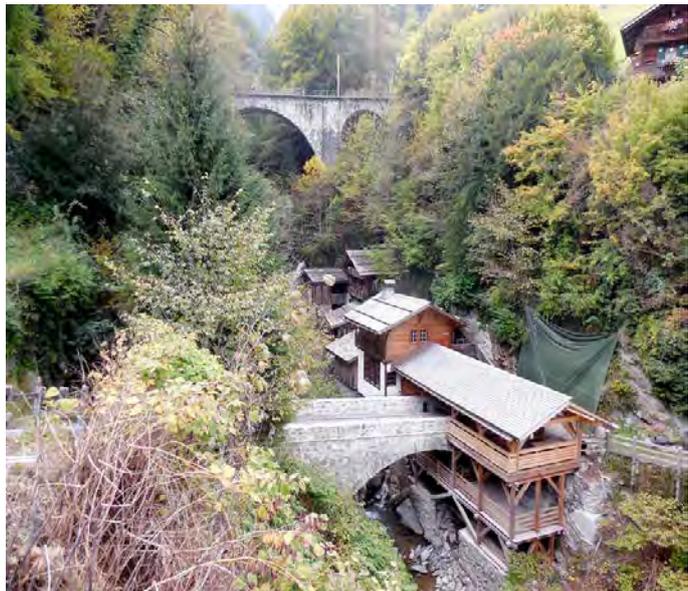
Dominique Burki

Sources

- *Wikipédia*
- *Elisabeth Bourban, archives communales*
- *Marie-Christine Fert, La Côte*
- *Catherine Schmutz, Etat de Vaud*
- *bulletin Assoc.suisse des géologues et ingénieurs pétrole*

BALADE D'AUTOMNE EN CHABLAIS 3 OCTOBRE 2015

Le jour est à peine levé que déjà le car, avec les 27 participants, file sur l'autoroute. A Ollon le soleil pointe son nez derrière les montagnes. Nous allons visiter le Château de la Roche, en réalité une maison forte,



Moulins de la Tine - Troistorrents

sauvée de la ruine par une vaillante association. Lorsque, dans les années 80, le crédit alloué par la commune est balayé par un référendum, une récolte de fonds privés permet de faire démarrer le projet. Pari gagné : suite à la rénovation menée par l'architecte Jean Nicollier, le château offre une petite salle de spectacle (concerts en tous genres les mercredis), une grande salle de réception et un espace d'exposition très prisé, où pierres et bois mettent en valeur les œuvres. Il a reçu en 2012 la Distinction vaudoise du patrimoine. L'association a encore du pain sur la planche – et beaucoup d'argent à trouver – pour poursuivre la restauration.

La prochaine étape nous emmène au Château d'Aigle. Quelle situation magnifique : surplombant les vignes, entouré de montagnes, c'est toute la beauté du Chablais qui nous apparaît. Le musée de la vigne et du vin offre un parcours interactif très intéressant. Nous déambulons parmi les vieux pressoirs, les collections d'outils et d'étiquettes, tout en admirant les planchers, poêles et fresques des salles. Le temps nous manque pour profiter du caveau – St-Maurice nous attend.



Après un bon repas – car bien sûr tout est parfaitement organisé – nous sommes pris en charge pour une visite guidée de l'Abbaye de St-Maurice, qui fête cette année ses 1500 ans d'occupation continue. Elle a de tous temps été un centre important de pèlerinage, car le tombeau du saint et les nombreuses reliques ont toujours attiré les foules. Le roi Rodolphe 1^{er} de Bourgogne s'y est fait couronner. Au fil des siècles, les chanoines ont reçu de nombreux objets précieux qu'ils ont réussi à conserver et qui sont maintenant exposés dans la salle du trésor. L'intérieur de la basilique témoigne aussi d'une constante

dévotion, elle comprend des tableaux anciens mais aussi des sculptures contemporaines.

Tout autre ambiance à Troistorrents où nous allons découvrir les vieux moulins de la Tine. Comme à Ollon, c'est un groupe de passionnés qui œuvre depuis 30 ans pour sauvegarder ce patrimoine. Les anciennes installations sont désormais toutes en état de fonctionnement et permettent de faire revivre de vieux métiers lors de diverses manifestations. Nous prenons le thé dans le logement du meunier puis nous parcourons les différents locaux, construits sur le torrent et adossés au rocher. Grâce à des roues de moulin horizontales placées sous les bâtiments, l'eau fait tourner d'énormes meules de pierre destinées à moudre le blé. Autre production, le chanvre, cultivé partout dans la région. Il était broyé dans le fouloir et on l'utilisait pour tisser les étoffes et tresser des cordes. Un peu plus loin se trouve la forge, élément indispensable de la vie agricole. Forges et moulins ayant disparu des villages, il est heureux que Troistorrents les ait préservés. Nous remercions notre guide de ses explications et prenons le chemin du retour après une journée bien remplie.

Lucienne Caillat



Place aux jeunes ! Une auberge de jeunesse va remplacer les vieux de Bel Automne, on pourrait la nommer Beau Printemps !



Des miroirs marquent l'entrée du Château. Avant les élections, nos municipaux pourront ainsi se regarder en face.



Au port, de magnifiques arbres se miraient autrefois dans le lac. Ils devraient être replantés mais le lac attend toujours....



L'angle Colombière – St-Jean se métamorphose. Après une gestation aussi problématique espérons un résultat convenable.



L'usine à Gaz n'en produit plus mais elle produit beaucoup de débats. Ils ont en commun, d'être explosif !



Les pâtisseries du centre-ville ont disparu ; les diabétiques vont pouvoir s'y promener sans risque.



Le Géant Jaune est devenu un petit nain derrière la gare. La taille diminue et ses services aussi.

Bulletin d'adhésion

Inscription : Par poste :
Association Pro Novioduno, 1260 Nyon 1
Par courriel : **admin@urba-nyon.ch**
ou sur le site : **www.urba-nyon.ch**

Je désire adhérer à Pro Novioduno en payant une cotisation annuelle

Individuelle Fr. 40. - Couple Fr. 60. -

Nom, prénom :

Adresse :

N° postal et localité :

Adresse e-mail :

Date et signature

Merci pour votre soutien !

Si vous désirez recevoir le bulletin en format PDF par courrier électronique, veuillez nous le faire savoir sur admin@urba-nyon.ch

Impression : Atelier La Corolle, Versoix